

# INFORMATION AUX PORTEURS



## **01.01.2019 - CPR OBLIG 6 MOIS - Mise à jour de la documentation juridique :**

Nous vous informons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le prospectus et le règlement du fonds CPR OBLIG 6 MOIS seront modifiés pour intégrer les évolutions réglementaires et les recommandations AMF suivantes :

### → **Règlement (UE) 2016/2011 du 8 juin 2016 :**

Précision sur l'état d'inscription de l'administrateur de l'indice de référence sur le registre de l'ESMA.

### → **Instruction AMF 2011-19 :**

Conformément à l'instruction 2011-19 telle qu'en vigueur le 26 avril 2018, la possibilité de fermer les souscriptions partiellement ou totalement sera ajoutée au règlement du fonds. Par ailleurs, désormais la rubrique du prospectus relative aux modalités de souscriptions et de rachat du fonds comportera un tableau descriptif de l'exécution des ordres.

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

---

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.